

14 octobre 2014 – après 17H30
Information réglementée
Franchissement de seuil

SOFINA S.A.
Rue de l'Industrie, 31 – 1040 Bruxelles
RPM : 0403.219.397

Communiqué de presse

La présente est diffusée conformément au Guide Pratique FSMA-2011-08 du 10 novembre 2011. En date du 14 octobre 2014, Sofina a notifié, de concert avec les sociétés consorciales et Henex, le franchissement à la hausse, le 9 octobre 2014, du seuil statutaire de 3% de détention d'actions propres suite à l'acquisition de titres conférant le droit de vote. Les pourcentages de détention de chacune des sociétés se présentent comme suit au 14 octobre 2014 :

	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
Union Financière Boël s.a.	6.638.796	19,104%
Société de Participations Industrielles s.a.	5.407.710	15,562%
Mobilière et Immobilière du Centre s.a.	656.648	1,89%
<i>Sous-total :</i>	<i>12.703.154</i>	<i>36,556%</i>
Henex s.a.	5.732.839	16,497%
Sofina s.a. (actions propres)	<u>1.046.526</u>	<u>3,011%</u>
Total:	19.482.519	56,064%

* * *